



LEXECO

Management support
for social profit organisations

Séminaire

-

**La gestion du
patrimoine financier
des ASBL**

1er octobre 2024



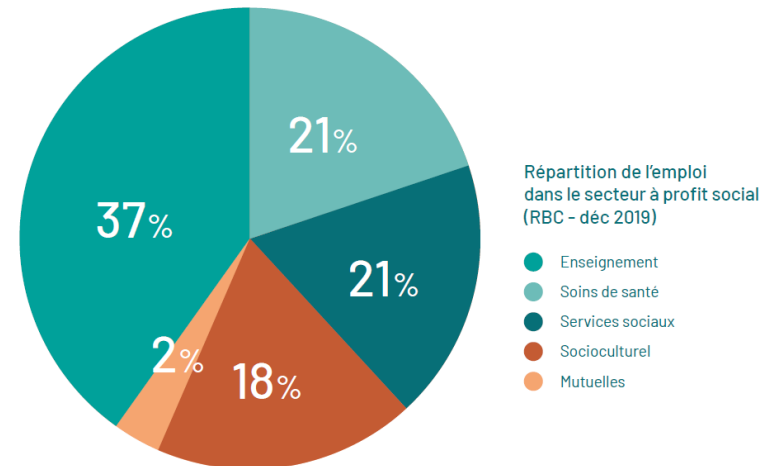
01

**Introduction : BRUXEO
et le service LEXECO**

- La confédération interprofessionnelle et pluraliste représentative des employeurs du secteur à profit social (non marchand) de la Région de Bruxelles-Capitale.

- Existe depuis 2005.

- Représente 107.224 travailleurs, soit 17% de l'emploi total à Bruxelles, et 27 % avec l'enseignement, actifs dans 5.740 entreprises.



- Compte 29 fédérations membres. Elles représentent des entreprises à profit social bruxelloises actives dans les secteurs suivants :

29 Fédérations membres : ACSEH, AIBB, AMA, ANCE, ANMC, ASAH, CESSoC, CODEF, FASD, FCSD, FEBRAP, FELSI, FIMS, FIPE, FISSAAJ, FSB, FSMI, GIBBIS, LM MUTPLUS, MLOZ, SANTHEA, SEGEC, SOCIARE, Solidaris Brabant, SOM, UNESSA, VWV, ZORG-GEZIND, ZORGNET ICURO regroupant des entreprises à profit social actives dans **8 secteurs :**



01.1. Acteurs et partenaires de la concertation sociale

BRUXEO compte 4 fédérations sœurs : UNISOC au niveau fédéral, VERSO en Flandre, UNIPSO en Wallonie – FWB et ANIKOS en Communauté germanophone.



01.2. Le poids économique du secteur à profit social

Un impact sociétal sur la société:

- Contribue fortement à la **création de richesses économiques (BNB)** :
 - a. Emploi (hors enseignement) : 107.224 travailleurs, soit 17% de l'emploi total ;
 - b. Production (hors enseignement) : 6,5 milliards € ;
 - c. Consommation intermédiaire : 2,86 milliards € ;
 - d. Valeur ajoutée : plus de 4 milliards d'euros, soit plus de 6 % du total de la valeur ajoutée, ou 12 % avec l'enseignement.

- **Importance grandissante dans l'économie bruxelloise (ONSS)** :

L'emploi dans les entreprises à profit social bruxelloises a augmenté de 10,15 % entre 2014 et 2019, tandis que leur nombre a cru de 11,38 % durant la même période.

- Entre 2022 et 2027, le **taux de croissance moyen augmentera plus fortement que dans le total de l'économie (BFP)** :
 - a. Pour la valeur ajoutée : 2,3% au lieu de 1,7% pour le reste de l'économie.
 - b. Pour l'emploi : 1,3% au lieu de 0,6% pour le reste de l'économie.



Ses missions et services:

1. **Coordonner, représenter et promouvoir les intérêts patronaux intersectoriels** au niveau fédéral en collaboration avec UNISOC et au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale en participant au dialogue socio-économique (BRUPARTNERS), aux accords du non-marchand et à divers lieux de concertation (ACTIRIS, IRISCARE, Bruxelles Formation, etc.).
2. **Développer et mutualiser des services de qualité** pour ses membres et les entreprises à profit social bruxelloises dans une logique de transition. BRUXEO développe actuellement 6 services.
3. **Être un lieu de rencontres, d'échanges et de réflexions** entre pairs sur les principaux défis et enjeux du secteur. Promouvoir le développement du secteur à profit social, ses valeurs et son modèle socio-économique.



01.3. Les services



ENERGIE

Les Energy Advisors de BRUXEO accompagnent gratuitement les entreprises à profit social (non marchandes) qui souhaitent réaliser des économies d'énergie et investir dans la production d'énergies renouvelables.



DIVERSITÉ

Le projet So-Diversity de BRUXEO vous aide à promouvoir la diversité et à lutter contre toutes les formes de discrimination dans la gestion quotidienne de votre entreprise.



DIGITALISATION

Le projet Digibrux de BRUXEO a pour vocation d'accompagner les ASBL bruxelloises dans leur transformation numérique responsable.



GROUPEMENT D'EMPLOYEURS

La création d'un groupement d'employeurs intersectoriel a pour but de répondre aux besoins en matière de fonctions de support à temps partiel de votre ASBL. Vous pourrez ainsi consacrer plus de temps à votre métier premier.



LEXECO

LEXECO "Management support for social profit organisations", est notre service mutualisé d'expert.es juridiques et économiques qui soutient et accompagne les ASBL dans leurs questionnements/tâches juridiques, GRH, management, recherche de subsides, développement stratégique et innovation sociale.



DÉCARBON'ACTION

Le projet Décarbon'Action de BRUXEO a pour objectif d'accompagner les ASBL bruxelloises dans la définition et la mise en place d'une stratégie environnementale.



BRUXEO



LEXECO

Management support
for social profit organisations

Service
LEXECO



Objectifs et définition du service

Service mutualisé d'expert.es juridiques et économiques qui a pour objectif d'accompagner les ASBL du secteur non-marchand dans leur gestion optimale et dans leur développement dynamique.

Le service **soutient et accompagne les ASBL** dans leurs questionnements/tâches juridiques, GRH, management, recherche de subsides, développement stratégique et innovation sociale.

LEXECO veut permettre à termes aux ASBL de :

- disposer d'une expertise sur des questions spécifiques d'ordre « juridique » et « économique »;
- améliorer l'efficacité et la gestion des ASBL bruxelloises ;
- renforcer le respect des réglementations et le bien-être au travail ;
- dégager du temps pour se consacrer aux missions sociétales de base ;
- favoriser la recherche de subsides et une gestion proactive ;
- dynamiser l'esprit d'entreprendre et l'innovation sociale.



LEXECO



LEXECO

Management support
for social profit organisations

Nos services

Séminaires, webinaires et
workshops - LEXECO

Fiches thématiques (juridiques
et/ou économiques)

Groupes de travail

Social Profit DataTrust

LEXECO Toolbox

Guichet LEXECO - FAQ

<https://www.bruxeo.be/fr/lexeco>



Eléonore Martin

Conseillère Economique

eleonore.martin@bruxeo.be



Sophie Van Goethem

Conseillère Juridique

sophie.vangoethem@bruxeo.be



Aylin Aydemir

Conseillère Juridique

aylin.aydemir@bruxeo.be



BRUXEO

Séminaire 1^{er} octobre

—

La gestion du patrimoine
financier des ASBL

Le patrimoine financier,
quésaco?

Ordre du jour

1. **Etat des lieux du patrimoine financier des ASBL**
 - **Définition et contexte**
 - **Options d'investissement conventionnel**
2. **Financité – Orienter les fonds vers le durable et le solidaire**
3. **Crédal – La finance solidaire en circuit court**



Objectifs de la matinée

- Clarifier le contexte
- Fournir des outils pratiques afin d'aborder les questions de gestion de ressources financières au sein des ASBL
- En comprendre plus sur :
 - Placements durables
 - Placements solidaires
 - Finance solidaire en circuit court



02

**Etat des lieux du
patrimoine financier des
ASBL**



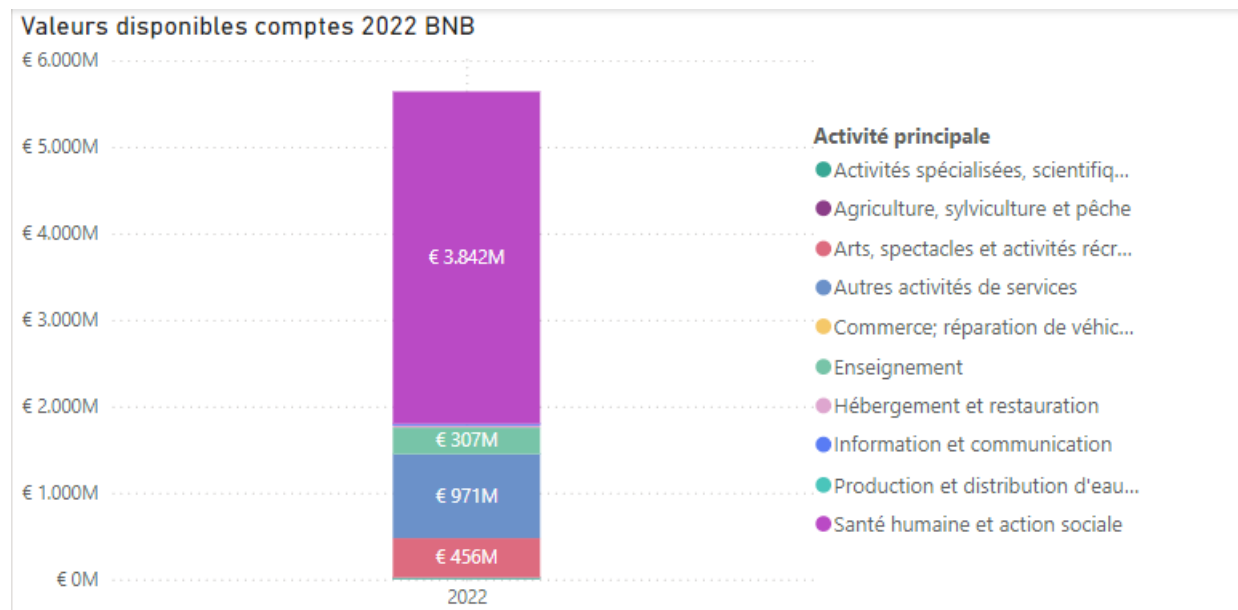
Le patrimoine financier désigne l'ensemble des biens financiers (également appelés actifs) détenus par une personne physique ou morale – comme des actions, des liquidités sur un compte en banque ou des produits d'épargne, comme des parts dans des fonds d'investissements.

Dans cette présentation le patrimoine financier = les liquidités au sens large ainsi que les réserves immobilisées pour un certain temps.

→ Dans les comptes annuels : Classes 5 et les Classes 28.

- ! Les comptes annuels sont une photo au 31/12.
- Une gestion et planification de trésorerie va permettre d'avoir une vision sur le patrimoine disponible dans le temps et définir les options possibles d'investissements pour chaque organisation.

En Belgique, sur les ASBL qui avaient l'obligation de soumettre leurs comptes annuels à la BNB en 2022 (5146) on observe en termes de liquidités :



Données Social Profit DataTrust, données comptables pour les ASBL à profit social qui déposent des comptes annuels à la BNB (comptes 54/58)



Il n'y a en principe **aucun obstacle à ce que l'ASBL procède à des investissements**, à condition que ses statuts ne l'interdisent pas ou ne prévoient pas de limitations à cet égard¹. Il est cependant recommandé d'effectuer des investissements en adéquation à son objet statutaire. (dans le respect des obligations légales et fiscales, gestion prudente et but non lucratif)

Par exemple, une ASBL active dans la protection de la nature n'investira de préférence pas dans des entreprises polluantes.

Comment gérer son patrimoine financier? Plusieurs options,

Ne rien faire, conserver ses liquidités disponibles sur son compte courant

Investir son capital pour créer plus de capital, outils d'investissement « conventionnel »

Investir son patrimoine dans des projets socialement responsables, où le bénéfice social prime sur le rendement financier



Investir son capital pour créer plus de capital, outils d'investissement « conventionnel »,

1. Dépôts à terme

Les ASBL peuvent placer une somme sur un compte à terme pour une durée déterminée (de quelques mois à plusieurs années) en échange d'un taux d'intérêt fixe. Cela garantit un rendement sans risque, bien que limité.

2. Obligations

Les ASBL peuvent investir dans des obligations, qu'elles soient d'État (comme les OLOs en Belgique) ou d'entreprises privées. Ces titres de créance offrent des paiements d'intérêts réguliers et sont généralement moins risqués que les actions.

3. Actions

Les ASBL peuvent acquérir des actions cotées sur des marchés boursiers pour bénéficier de dividendes et de la potentielle plus-value à la revente.

4. Fonds d'investissement

Classiques ou socialement responsables, les fonds d'investissement permettent d'investir dans un portefeuille diversifié de titres (actions, obligations, etc.) géré par des professionnels.

5. Crédit à d'autres entreprises ou organisations

Une ASBL peut prêter des fonds à d'autres entreprises ou à des organisations (par exemple via des plateformes de crowdfunding ou des prêts interentreprises), ce qui permet d'obtenir des rendements sous forme d'intérêts.

6. Trésorerie d'entreprise et gestion de liquidités

Les ASBL peuvent également investir dans des produits bancaires à court terme pour maximiser le rendement de leur trésorerie excédentaire, comme des comptes rémunérés (comptes épargne, ...) ou des placements à court terme dans des produits monétaires. Les seuils et les maturités peuvent varier et répondre aux besoins de votre organisation.

7. ...



03

**Financité :
Orienter les fonds des
ASBL vers le durable et le
solidaire**



04

**Crédal :
La finance solidaire
en circuit court**

Merci !



BRUXEO

Quai du Commerce / Handelskaai 48 (b3A), 1000 Bruxelles - Brussel

T 02 210 53 08 | info@bruxeo.be | REF : PP2023